



 Laetitia MARY
 Responsable Action Territoriale
 06.63.92.20.44
 laetitia.mary@atmosud.org
 [Consulter le site AtmoSud](#)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

MOBILISATION CITOYENNE POUR SURVEILLER LA QUALITE DE L'AIR

SOMMAIRE

I - Contexte.....	2
II - Objectifs de l'AMI.....	2
III - Critères d'éligibilité	2
IV - Modalités de participation.....	2
V - Modalités financières	2
VI - Calendrier	3
VII - Critères de sélection	3
VIII - Engagements des lauréats	3
IX - Engagements d'AtmoSud.....	3
ANNEXE 1 : Informations techniques	4
ANNEXE 2 : Charte d'engagement pour la surveillance participative en faveur de la qualité de l'air	5
ANNEXE 3 : Caution capteurs.....	6

I - CONTEXTE

Les citoyens ont pris conscience des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air. Ils souhaitent aujourd'hui participer à l'information des décideurs sur ces enjeux, en apportant des informations localisées par l'observation ou la mesure.

Les associations locales accompagnent cet engagement citoyen dans les territoires, grâce à leurs membres.

AtmoSud, association agréée pour la surveillance de l'air et du climat, appuie les initiatives locales de surveillance de la qualité de l'air, avec le soutien de la Région Sud, par la mise à disposition de capteurs qualifiés.

En 2026, AtmoSud renouvelle son accompagnement via un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

II - OBJECTIFS DE L'AMI

L'objectif est d'engager et accompagner un réseau de volontaires mobilisés sur les enjeux de qualité de l'air autour d'un ou de plusieurs projets d'intérêt général sur le territoire régional

Les projets porteront sur la qualité de l'air au travers des thématiques suivantes :

- l'observation de sources de pollution locales non identifiées ;
- l'observation d'activité nouvelle dans un territoire ;
- l'observation de sources de pollution mal représentées dans les cartographies actuelles ;
- l'évolution des pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieur et/ou intérieur ;
- la montée en compétences des acteurs locaux ;
- l'action dans les territoires...

AtmoSud choisira les projets qui entrent dans le cadre de l'intérêt général et dont les objectifs, l'animation et la valorisation seront décrits précisément.

III - CRITERES D'ELIGIBILITE

Les candidats à l'AMI doivent :

- être une association ou un collectif de citoyens
- mener leurs actions dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

IV - MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats retournent le formulaire de candidature dûment complété, accessible ici : <https://forms.gle/JBiuQ8M48h8aHxGe7>.

Ce formulaire a pour objectif de comprendre le projet, les activités qui seront réalisées, ainsi que le type et le nombre de capteurs nécessaires. Un échange pourra avoir lieu avec les candidats sur les modalités de leur participation, et le nombre de capteurs demandés, en amont de la sélection des lauréats.

Pour toute demande de précisions, vous pouvez contacter Laetitia MARY – laetitia.mary@atmosud.org, pilote du programme surveillance participative à AtmoSud.

V - MODALITES FINANCIERES

Aucune contrepartie financière ne sera versée par AtmoSud.

Un chèque de caution sera demandé pour tout prêt de capteur (cf. annexe 3). Il ne sera pas encaissé et sera rendu dès restitution du/des capteurs en fin de projet. L'encaissement n'aura lieu qu'en cas de détérioration volontaire, de perte du matériel, ou de matériel non restitué dans les délais impartis.

VI - CALENDRIER

- Limite des candidatures : 17 mars 2026
- Annonce des lauréats : à partir du 31 mars 2026
- Lancement des projets : à partir du 1er avril 2026
- Restitution des capteurs : 15 janvier 2027

VII - CRITERES DE SELECTION

Les candidatures seront évaluées suivant :

- la correspondance du projet avec l'intérêt général
- l'adéquation du projet avec les objectifs attendus
- la qualité de la mobilisation citoyenne
- la qualité de l'animation des bénévoles tout au long du projet
- la qualité des échanges avec AtmoSud
- la valorisation des données recueillies avec les parties prenantes
- l'expérience du candidat dans la réalisation de projets avec AtmoSud

Les projets co-construits avec les communes, les acteurs économiques locaux, les acteurs de santé ou le monde de l'éducation seront un plus dans l'étude des dossiers. AtmoSud sera attentif à la façon dont le candidat mobilisera et accompagnera ses bénévoles tout au long du projet pour maintenir l'intérêt des participants et recueillir des observations locales.

VIII - ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats de l'AMI s'engage à :

- Mobiliser et animer son réseau de volontaires : organisation de temps d'échange, de partage et de retour d'expérience ;
- Accompagner ses volontaires pour installer les capteurs, suivre les données, faire remonter les problématiques et les observations ;
- Participer aux temps d'échanges avec AtmoSud (réunion de lancement, réunion de restitution, webinaires) ;
- Signer la convention de prêt ;
- Signer la Charte d'engagement par chaque volontaire (cf. annexe);

IX - ENGAGEMENTS D'ATMOSUD

AtmoSud s'engage auprès des lauréats à :

- Fournir des capteurs qualifiés et fonctionnels ;
- Former les lauréats à l'installation et au fonctionnement des capteurs ;
- Fournir des protocoles pour préciser les lieux et temps de mise en place des capteurs en fonction du projet ;
- Partager les données des capteurs au travers d'une plateforme de consultation ;
- Organiser des temps d'échanges pour accompagner à la compréhension et à l'analyse des données récoltées par les volontaires ;
- Faire évoluer ses supports pour faciliter l'utilisation de ses outils.

Selon les situations, AtmoSud organisera des temps d'échange entre associations et acteurs du territoire (institutionnels, collectivités, entreprises...) afin de présenter les problématiques soulevées et réfléchir ensemble aux solutions possibles.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS TECHNIQUES

LES CAPTEURS

Les capteurs sont qualifiés et choisis par AtmoSud. Il s'agit du Nebule Air (mesure fixe en air extérieur) et du Module Air (mesure fixe en air intérieur). Les capteurs en air extérieur, fixes ou mobiles mesurent les particules fines PM10, PM2.5 et PM1, et pour certains le dioxyde d'azote NO₂ ;

Les capteurs en air intérieur mesurent les particules fines PM10, PM2.5 et PM1, le CO₂, la température et l'humidité. Les mesures sont publiques et disponibles en temps réel sur le site <https://openairmap.atmosud.org/>.

Les capteurs nécessitent de remplir certaines conditions, indispensables pour une participation effective :

- **Connexion wifi permanente** : afin de pouvoir collecter des données sur la période du projet pour pouvoir les analyser, les capteurs doivent être connectés en permanence à internet afin d'envoyer les données aux serveurs
- **Une prise électrique à proximité** : les capteurs ne disposent pas de batterie, il est nécessaire de les maintenir branchés en permanence. La prise peut être extérieure ou intérieure, le fil étant suffisamment fin pour s'insérer dans les cadres des fenêtres.

L'INTERPRETATION DES DONNEES

L'interprétation des données collectées nécessite le plus souvent une observation environnementale : un pic soudain peut être dû à un incendie, un brûlage de végétaux, une voiture garée devant le capteur, une personne qui fume... Toutes ces situations peuvent occasionner un pic, plus ou moins long, observé sur les courbes. Pour déterminer un lien de cause à effet entre un événement et un pic de pollution, il est nécessaire de réaliser une observation directe par les volontaires. Plus il y aura d'observations locales, plus il sera facile d'analyser les données. AtmoSud s'engage à accompagner l'interprétation des données et à analyser l'ensemble de ces informations en fonction des enjeux locaux sur la base des observations qui seront remontées du terrain.

LES TEMPS D'ECHANGES

Chaque projet retenu aura son organisation et son animation propre avec l'accompagnement d'AtmoSud dans la limite du temps disponible.

3 types de temps d'échanges organisés par AtmoSud seront proposés à l'ensemble des participants au projet :

- **1 réunion de lancement** (entre avril et mai 2026) ;
- **1 réunion de restitution** des capteurs (entre janvier et février 2027)
- **Des webinaires** d'information et d'échanges si nécessaire

Les volontaires sont invités à participer au maximum à ces temps d'échanges. Ils seront l'occasion de partager les observations réalisées, poser des questions, se former aux enjeux de la qualité de l'air et rencontrer d'autres volontaires sur son territoire, voire à l'échelle régionale.

LA CHARTE

Tous les volontaires seront invités à signer une **Charte d'engagement** (Annexe 2), afin de garantir un cadre serein à l'ensemble des participants et des acteurs du projet pour s'engager et échanger.

Dans le cadre de la Charte, est notamment prévu que **les volontaires s'engagent à ne pas communiquer à propos des données à d'autres acteurs extérieurs** (politiques, institutionnels, privés), **sans avoir au préalable consulté AtmoSud**. L'objectif étant de confirmer la donnée et les liens éventuels de cause à effet entre un phénomène local et les données collectées. Des temps d'échanges avec les acteurs du territoire pourront être sollicités dans ce cadre : collectivités, institutionnels, entreprises...

ANNEXE 2 : CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA SURVEILLANCE PARTICIPATIVE EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'AIR

Article 1 - Contexte

Les citoyens ont pris conscience des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air et souhaitent aujourd'hui participer à alerter, informer les décideurs des territoires sur ces enjeux, en apportant des informations localisées qu'ils peuvent observer ou mesurer.

Les **associations locales** favorisent le déploiement de ces participations citoyennes et ainsi la multiplication des informations localisées sur le territoire, de par la participation de leurs membres ; **elles accompagnent cet engagement citoyen.**

Dans ce contexte, AtmoSud propose depuis plusieurs années maintenant avec le soutien de la Région Sud de venir en appui des initiatives locales de surveillance de la qualité de l'air via des capteurs citoyens pour apporter de l'information localisée pour agir, compléter la surveillance de la qualité de l'air d'AtmoSud, favoriser la montée en compétences des acteurs dans le domaine de l'air et fédérer un réseau d'acteurs associatifs engagés sur la qualité de l'air.

Article 2 - Déclaration des signataires

La démarche des signataires de la charte est volontaire dans le cadre d'une ambition commune. Elle démontre leur engagement, dans un esprit de concorde, pour œuvrer à rendre acteurs en faveur de la qualité de l'air.

Tous les signataires s'engagent dans cette démarche dans le respect de valeurs communes :

- Indépendance et absence de conflits d'intérêt
- Implication dans le travail en réseau
- Engagement dans le cadre d'une mission d'intérêt général : neutralité et transparence.

Les usagers de microcapteurs, s'engagent aussi à :

- Utiliser les microcapteurs prêtés en conformité avec les guides d'utilisation mis à disposition par AtmoSud selon le type de capteurs. AtmoSud décline toute responsabilité en cas d'accident lié à la mauvaise utilisation et/ou la mauvaise fixation du capteur.
- Autoriser AtmoSud à accéder aux données de mesure en air intérieur qu'ils réaliseront. Ces données seront utilisées dans le cadre du projet, étudiées pour aide à la compréhension des phénomènes et anonymisées lors de la restitution
- Autoriser la mise en ligne des données mesurées en air extérieur sur la plateforme publique Open Air Map de visualisation disponible.
- Réaliser des observations environnementales qui pourront donner des éléments d'aide à leur analyse et à la compréhension des phénomènes en suivant le formulaire d'observation qui leur sera proposé.
- Regarder les données des capteurs régulièrement, s'assurer que les données remontent bien en base et faire remonter leurs questions.
- S'engager à participer aux réunions de restitution pour partager leurs expériences et améliorer leurs connaissances sur la qualité de l'air
- Ne pas détourner le capteur de son usage expérimental dans le cadre du projet : les données doivent conduire l'ensemble des participants à analyser la qualité de l'air dans différents environnements et identifier ce qui pourrait être valorisé auprès des acteurs du territoire dans un objectif commun d'amélioration.

C'est un projet collectif – la valorisation des données sera faite collectivement.

AtmoSud décline toute responsabilité en cas d'interprétation des données et de diffusion d'information qui n'auraient pas été valorisées collectivement dans le cadre du projet.

ANNEXE 3 : CAUTION CAPTEURS

- Pour un capteur Module air : 360 €
- Pour un capteur Nebule air sans NO₂ : 290 €
- Pour un capteur Nebule air avec NO₂ : 1 000 €